



Puis je attaquer mon patron pour abus de faiblesse

Par **loulout34**, le **27/03/2008** à **17:19**

mon ex patron gérant a été condamné par les prud'hommes pour licenciement abusif, mais comme il a vendu le restaurant avant la date, et qu'il m'a fait un contrat d'une date d'entrée sans fin de date, et qu'il m'a fait travailler au noir avec preuve de sa main écrite, je peux l'attaquer pour abus de faiblesse.